



## Ville de **PINCOURT**

**PROCÈS-VERBAL** de la séance régulière du conseil municipal de la Ville de Pincourt, tenue au lieu ordinaire des séances dudit conseil, **mardi, le 12 février 2008**, à 19 h 30, selon la loi et à laquelle sont présents:

Monsieur le maire Michel Kandyba

Madame et messieurs les conseillers Stéphane Boyer, Claude Comeau, André D'Aragon, Marie-Andrée G. Laliberté, Jim Miron

Absence motivée : M. le conseiller Michel Pratte

Sont aussi présents: M<sup>me</sup> Nicole Drouin, greffière et M. Michel Perrier, directeur général

2008-02-041

SUJET: OUVERTURE DE LA SÉANCE DU MOIS DE FÉVRIER 2008

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller  
APPUYÉ PAR M. Claude Comeau, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

À 19 h 35, d'ouvrir la séance régulière du mois de février 2008.

2008-02-042

SUJET: DISPENSE DE LA LECTURE DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 15 JANVIER 2008

PROPOSÉ PAR M. Jim Miron, conseiller  
APPUYÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accorder une dispense de lecture du procès-verbal de la séance du 15 janvier 2008, copies dudit procès-verbal ayant été transmises à tous les membres du conseil en conformité avec l'article 333 de la Loi sur les cités et villes.

2008-02-043

SUJET: APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 15 JANVIER 2008

PROPOSÉ PAR M<sup>me</sup> Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère  
APPUYÉ PAR M. Jim Miron, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'approuver le procès-verbal de la séance du 15 janvier 2008.

2008-02-044

SUJET: DÉPÔT DE LA LISTE DES PERSONNES ENGAGÉES

Considérant l'autorisation accordée au directeur général en vertu de l'article 4.1 du Règlement numéro 716 – Règlement de délégation de pouvoirs à certains fonctionnaires municipaux, il est



## Ville de **PINCOURT**

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller  
APPUYÉ PAR M. Claude Comeau, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt, par le directeur général, de la liste des mouvements de personnel pour le mois de janvier 2008 conformément à l'article 6.2 du Règlement numéro 716 (liste numéro MP-2008-02).

2008-02-045

SUJET: DÉPÔT DE LA LISTE DES TRANSFERTS BUDGÉTAIRES  
AUTORISÉS PAR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL

PROPOSÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller  
APPUYÉ PAR M<sup>me</sup> Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt, par le directeur général, de la liste des transferts budgétaires qu'il a autorisés pour le mois de décembre 2007 conformément au Règlement numéro 716.

2008-02-046

SUJET: AMENDEMENT À LA RÉSOLUTION NUMÉRO 2007-12-426 –  
AUTORISATION DE SIGNATURE DU BAIL EMPHYTÉOTIQUE  
INTERVENU ENTRE LA VILLE DE PINCOURT ET 9136 2921  
QUÉBEC INC. CONCERNANT LE LOT 4 088 361

PROPOSÉ PAR M. Jim Miron, conseiller  
APPUYÉ PAR M<sup>me</sup> Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'amender la résolution numéro 2007-12-426 – Autorisation de signature du bail emphytéotique intervenu entre la Ville de Pincourt et 9136 2921 Québec Inc. concernant le lot 4 088 361, en ajoutant, après les mots « monsieur Michel Perrier, » les mots « ou, en son absence, la greffière, madame Nicole Drouin ».

2008-02-047

SUJET: AUTORISATION DE SIGNATURE D'UN ACTE NOTARIÉ POUR  
L'ANNULATION DES CONDITIONS RESTRICTIVES VISANT LE  
LOT 1 720 560

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller  
APPUYÉ PAR M. Claude Comeau, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le maire, monsieur Michel Kandyba, et le directeur général, monsieur Michel Perrier, ou, en son absence, la greffière, madame Nicole Drouin, à signer pour et au nom de la Ville de Pincourt l'acte notarié pour l'annulation des conditions restrictives visant le lot 1 720 560.



## Ville de **PINCOURT**

2008-02-048

SUJET: INSCRIPTIONS AUX ASSISES 2008 DE L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC ET AVANCE DE FONDS AUX PARTICIPANTS

---

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller  
APPUYÉ PAR M. Claude Comeau, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser l'inscription de quatre (4) délégués aux Assises 2008 de l'Union des municipalités du Québec.

Qu'une dépense de 5 052 \$ plus les taxes applicables soit imputée au poste budgétaire 02-110-00-311.

D'autoriser une avance de fonds de 600 \$ à chaque participant de la Ville de Pincourt aux Assises annuelles de l'Union des municipalités du Québec ;

Qu'un rapport accompagné de pièces justificatives et, le cas échéant, d'un chèque de remboursement de solde, soit déposé à la trésorière au plus tard le 23 juin 2008 ;

Qu'à défaut d'un tel dépôt, la trésorière soit autorisée à rembourser à la Ville cette avance de 600 \$ chacun, à même la rémunération du participant à la période de paie suivant le 23 juin 2008 ;

Que cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-110-00-311.

2008-02-049

SUJET: INSCRIPTIONS AU CONGRÈS ANNUEL ET EXPO MUNICIPALE<sup>MC</sup> DE LA FÉDÉRATION CANADIENNE DES MUNICIPALITÉS ET AVANCE DE FONDS AUX PARTICIPANTS

---

PROPOSÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller  
APPUYÉ PAR M. Jim Miron, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser l'inscription de trois (3) délégués au Congrès annuel et Expo municipale<sup>MC</sup> de la Fédération canadienne des municipalités (FCM).

Qu'une dépense de 4 658,52 \$ plus les taxes applicables soit imputée au poste budgétaire 02-110-00-311.

D'autoriser une avance de fonds de 600 \$ à chaque participant de la Ville de Pincourt au Congrès annuel et Expo municipale<sup>MC</sup> de la FCM ;

Qu'un rapport accompagné de pièces justificatives et, le cas échéant, d'un chèque de remboursement de solde, soit déposé à la trésorière au plus tard le 11 août 2008 ;



## Ville de **PINCOURT**

Qu'à défaut d'un tel dépôt, la trésorière soit autorisée à rembourser à la Ville cette avance de 600 \$ chacun, à même la rémunération du participant à la période de paie suivant le 11 août 2008 ;

Que cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-110-00-311.

2008-02-050

SUJET: DÉPÔT DE LA LISTE DES DÉPENSES PAYÉES

Considérant les autorisations accordées à la trésorière en vertu de l'article 3 du Règlement numéro 716 – Règlement de délégation de pouvoirs à certains fonctionnaires municipaux, il est

PROPOSÉ PAR M<sup>me</sup> Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère  
APPUYÉ PAR M. Claude Comeau, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt, par la trésorière, de la liste des dépenses payées du mois de janvier 2008 conformément à l'article 6.1 du Règlement numéro 716.

2008-02-051

SUJET: ASSURANCES GÉNÉRALES / REGROUPEMENT MUNICIPALITÉS LOCALES 1 – QUOTE-PART DE LA FRANCHISE COLLECTIVE

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller  
APPUYÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'entériner le versement à l'U.M.Q. de 10 105 \$ constituant la quote-part de la Ville au fonds de garantie de franchise collective en responsabilité civile pour le terme 2007-2008 ainsi que la somme de 9 773 \$ constituant la quote-part de la Ville au fonds de garantie de franchise collective en biens pour le même terme.

2008-02-052

SUJET: DÉPÔT DU RAPPORT DES INDICATEURS DE GESTION POUR L'ANNÉE 2006

PROPOSÉ PAR M. Jim Miron, conseiller  
APPUYÉ PAR M. Claude Comeau, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt du rapport des indicateurs de gestion pour l'année 2006.

2008-02-053

SUJET: SERVICES BANCAIRES / RENOUVELLEMENT DE L'OFFRE DE SERVICES POUR L'ANNÉE 2008

PROPOSÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller  
APPUYÉ PAR M<sup>me</sup> Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ



## Ville de **PINCOURT**

D'accepter l'offre déposée par la Caisse Desjardins de l'Île Perrot datée du 22 janvier 2008 et d'autoriser le renouvellement des conditions des services bancaires pour l'année 2008.

2008-02-054

SUJET: DEMANDE D'ÉMISSION DE DEUX (2) CARTES AFFAIRES VISA DESJARDINS

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller  
APPUYÉ PAR M. Claude Comeau, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le maire et la trésorière ou, en son absence, le directeur général, à signer les documents requis pour l'obtention de deux (2) cartes Affaires Visa Desjardins auprès de la Caisse Desjardins de l'Île Perrot :

Que la limite soit fixée à 10 000 \$, soit 5 000 \$ par carte de crédit.

Que les cartes soient émises au nom de la Ville de Pincourt.

Que les représentants identifiés sur le formulaire de demande soient les détenteurs autorisés des cartes.

2008-02-055

SUJET: DÉPÔT DES COMPTES RENDUS DES COMMISSIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

PROPOSÉ PAR M<sup>me</sup> Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère  
APPUYÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt des comptes rendus ci-après énumérés des commissions du conseil municipal:

Commission administrative :

- 28 janvier 2008

Commission de développement et de services aux citoyens :

- 3 décembre 2007

Commission de sécurité publique :

- 14 janvier 2008

Commission technique:

- 21 janvier 2008

Comité consultatif d'urbanisme : aucun



## Ville de **PINCOURT**

- 2008-02-056      SUJET:    AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT CONCERNANT LA DIVISION DE LA VILLE DE PINCOURT EN SIX DISTRICTS ÉLECTORAUX
- Monsieur le conseiller Jim Miron annonce qu'un règlement concernant la division de la Ville de Pincourt en six districts électoraux sera déposé sur la table du conseil pour être adopté lors d'une séance tenue à une date ultérieure.
- 2008-02-057      SUJET:    AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT CONCERNANT L'USAGE DE L'EAU DE L'AQUEDUC
- Monsieur le conseiller Stéphane Boyer annonce qu'un règlement concernant l'usage de l'eau de l'aqueduc sera déposé sur la table du conseil pour être adopté lors d'une séance tenue à une date ultérieure.
- 2008-02-058      SUJET:    DÉPENSE EN IMMOBILISATION FINANCÉE PAR LE FONDS DE ROULEMENT – ACHAT D'UNE LAVEUSE À TROTTOIRS
- PROPOSÉ PAR M<sup>me</sup> Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère  
APPUYÉ PAR M. Claude Comeau, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
- D'autoriser le chef de Division entretien des Services techniques de la Ville de Pincourt, monsieur Jean-Marc Guy, à procéder à l'achat d'une laveuse à trottoirs C500 incluant les accessoires auprès du fournisseur unique "Les Équipements Colpron inc." pour un montant n'excédant pas 14 278,68 \$, taxes incluses.
- Que cette dépense en immobilisation soit financée par le fonds de roulement et soit imputée au poste comptable 22-300-40-084.
- Que cet emprunt au fonds de roulement soit remboursé en 5 paiements annuels égaux de 2 855,74 \$ à compter de l'exercice financier 2009.
- 2008-02-059      SUJET:    DÉPENSE EN IMMOBILISATION FINANCÉE PAR LE FONDS DE ROULEMENT – ACHAT D'UNE POMPE DE 4" DIESEL SUR REMORQUE
- PROPOSÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller  
APPUYÉ PAR M. Claude Comeau, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
- D'autoriser le chef de Division entretien des Services techniques de la Ville de Pincourt, monsieur Jean-Marc Guy, à octroyer l'achat d'une pompe de 4" diesel sur remorque au plus bas soumissionnaire conforme suite à l'ouverture des soumissions.
- Que cette dépense en immobilisation soit financée par le fonds de roulement et soit imputée au poste comptable 22-300-40-089.



## Ville de **PINCOURT**

2008-02-060

SUJET: PAIEMENTS MENSUELS – FÉVRIER 2008

PROPOSÉ PAR M. Jim Miron, conseiller  
APPUYÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la trésorière à payer les décomptes progressifs et les factures d'honoraires professionnels suivants :

**A) GROUPE IMMOBILIER GRILLI INC.**

Pour le projet GEN-2005-301, la somme de 124,44 \$ représentant la quote-part de la Ville pour le paiement du décompte progressif n° 3 pour les honoraires professionnels de surveillance des travaux de pavage et bordures dans le cadre des travaux de la phase IV du projet domiciliaire « Domaine de la Forêt ».

Que cette dépense soit imputée au règlement numéro 765.

**B) GROUPE IMMOBILIER GRILLI INC.**

Pour le projet GEN-2005-301, la somme de 11 287,50 \$ représentant la quote-part de la Ville pour le paiement de la facture du 22 janvier 2008 pour les travaux réalisés en octobre 2007 dans le cadre des travaux de développement du boulevard de l'Île de la phase IV du projet domiciliaire « Domaine de la Forêt ».

Que cette dépense soit imputée au règlement numéro 765.

**C) LABORATOIRES A.B.S. INC.**

Pour le projet spécial GEN-2007-313, la somme de 1 904,94 \$ représentant le paiement du certificat n° 4, paiement final de la facture n° 4961, pour les frais de laboratoire dans le projet de réfection d'une partie du boulevard Cardinal-Léger entre l'avenue Forest et le boulevard de l'Île.

Que cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-401-10-528.

**D) DÉVELOPPEMENT VAM INC.**

Pour le projet GEN-2005-300, la somme de 13 281,51 \$ représentant le paiement du certificat n° 3 pour le paiement partiel du décompte progressif # 5 concernant les travaux de prolongement des services municipaux de l'avenue Forest et des frais incidents dans le cadre des travaux de la phase 3A du projet Sommet Boisé.

Que cette dépense soit imputée au règlement numéro 767.



## Ville de **PINCOURT**

2008-02-061

**SUJET: DÉPENSE FINANCÉE PAR LE SURPLUS NON RÉSERVÉ – TRAVAUX SUPPLÉMENTAIRES POUR LE PROJET DE RÉFECTION D'UNE PARTIE DU BOULEVARD CARDINAL-LÉGER ENTRE L'AVENUE FOREST ET LE BOULEVARD DE L'ÎLE – PROJET GEN-2007-313**

---

PROPOSÉ PAR M<sup>me</sup> Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère  
APPUYÉ PAR M. Claude Comeau, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser l'octroi de contrat pour les travaux supplémentaires de laboratoire aux Laboratoires ABS inc., pour le projet de réfection d'une partie du boulevard Cardinal-Léger entre l'avenue Forest et le boulevard de l'Île, projet n<sup>o</sup> GEN-2007-313, au montant de 1 904,94 \$, toutes taxes incluses.

Que cette dépense soit financée par le surplus non réservé et soit imputée au poste budgétaire 02-401-10-528.

2008-02-062

**SUJET: DÉPENSE FINANCÉE PAR LE SURPLUS RÉSERVÉ – TRAVAUX SUPPLÉMENTAIRES POUR LE RÉAMÉNAGEMENT DE LA RUE DES CHARDONNERETS – PROJET N<sup>o</sup> DG-2007-002**

---

Considérant l'approbation de la Commission technique du 21 janvier 2008, il est,

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller  
APPUYÉ PAR M. Jim Miron, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser l'octroi du contrat pour les travaux supplémentaires du projet de la remise à l'état naturel d'une portion de la rue des Chardonnerets à Les Excavations Gilbert Théorêt inc. au montant de 6 000 \$, taxes applicables en plus.

Que cette dépense pour le projet spécial n<sup>o</sup> DG-2007-002 soit financée par le surplus réservé et soit imputée au poste budgétaire 02-401-10-527.

2008-02-063

**SUJET: DÉPENSE FINANCÉE PAR LE SURPLUS RÉSERVÉ – TRAVAUX SUPPLÉMENTAIRES POUR L'AMÉNAGEMENT DU BASSIN DE RÉTENTION RENAISSANCE - PROJET 07-032**

---

Considérant l'approbation de la Commission technique du 21 janvier 2008, il est,

PROPOSÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller  
APPUYÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ



## Ville de **PINCOURT**

D'autoriser l'octroi du contrat pour les travaux supplémentaires dans le réaménagement du bassin de rétention du projet Village Renaissance à Les Excavations Gilbert Théorêt inc. au montant de 2 935,06 \$, taxes applicables en sus.

Que cette dépense soit financée par le surplus réservé et soit imputée au poste comptable 22-700-10-047.

2008-02-064

**SUJET: DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU MINISTÈRE DE LA CULTURE, COMMUNICATIONS ET CONDITION FÉMININE DU QUÉBEC DANS LE CADRE DE «L'APPEL DE PROJETS EN DÉVELOPPEMENT DES COLLECTIONS DES BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES AUTONOMES»**

---

Considérant les exigences de ce programme, il est

**PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller  
APPUYÉ PAR M<sup>me</sup> Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'autoriser la production et le dépôt au ministère de la Culture, Communications et Condition féminine du Québec d'une demande d'aide financière dans le cadre de «l'Appel de projets en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes».

De désigner madame Sylvie de Repentigny, régisseuse à la bibliothèque, comme mandataire aux fins de ce projet.

2008-02-065

**SUJET: DÉPENSE EN IMMOBILISATION FINANCÉE PAR LE FONDS D'ADMINISTRATION ET PAR LE SURPLUS NON RÉSERVÉ—ACHAT D'UN LOGICIEL D'INVENTAIRE POUR LES SERVICES D'URGENCE ET DE SÉCURITÉ INCENDIE**

---

Considérant l'approbation de la Commission de sécurité publique du 12 novembre 2007, il est

**PROPOSÉ PAR M<sup>me</sup> Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère  
APPUYÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'entériner l'achat d'un logiciel d'inventaire auprès de Roltech au montant de 18 995 \$, taxes applicables en sus.

Qu'un montant de 13 000 \$, taxes applicables en sus, de cette dépense en immobilisation soit financé par le fonds d'administration et soit imputé au poste budgétaire 03-600-22-740.

Qu'un montant de 5 995 \$, taxes applicables en sus, de cette dépense en immobilisation soit financé par le surplus non réservé et soit imputé au poste budgétaire 03-600-22-740.



## Ville de **PINCOURT**

2008-02-066

SUJET: APPROBATION DES PROJETS N<sup>OS</sup> 1023719 ET ING-29023  
RÉSEAU 1093228-0130 – VIDÉOTRON LTÉE

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller  
APPUYÉ PAR M. Claude Comeau, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'entériner l'approbation des projets suivants soumis par Vidéo-  
tron Ltée concernant des travaux à exécuter sur le territoire de la  
Ville de Pincourt :

- a) projet n<sup>o</sup> 1023719 en date du 22 janvier 2008;
- b) projet n<sup>o</sup> ING-29023 réseau 1093228-0130 en date du 29  
janvier 2008.

PÉRIODE DE QUESTIONS:

La période de questions a débuté à 19 h 50 et s'est terminée à  
20 h 05.

2008-02-067

SUJET: LEVÉE DE LA SÉANCE DU 12 FÉVRIER 2008

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller  
APPUYÉ PAR M. Jim Miron, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

À 20 h 06, de lever la séance du 12 février 2008.

---

MICHEL KANDYBA, MAIRE

---

NICOLE DROUIN, GREFFIÈRE